

Déclaration des représentants des personnels Solidaires Finances Publiques à la CAPL N°2 du 26 juin 2017

Monsieur le Président,

Le dialogue social se réduit comme une peau de chagrin à la DGFIP. Les derniers mois ont été marqués par des décisions et des actes unilatéraux de la part de la Centrale qui vont à l'encontre de ce que Solidaires Finances Publiques prône au titre des attentes légitimes des agents.

Le nouveau règlement intérieur des CAP locales et nationales limite le droit à la défense des agents et contraint de manière drastique les élus des personnels. Cette décision est une véritable déclaration de guerre mais nous sommes déterminés plus que jamais à continuer d'assurer la meilleure défense des droits des agents et ce par tous les moyens possibles et imaginables.

Nous aurions pu boycotter cette première convocation en CAPL, mais nous avons décidé de siéger aujourd'hui par respect pour les agents sollicitant un recours en révision.

Nous sommes des représentants du personnel et nous entendons assumer toutes nos responsabilités.

Ne vous méprenez pas ! Notre présence ne signifie en aucun cas que nous rendons les armes face aux attaques et régressions sans précédent d'une direction qui ose changer de façon arbitraire les règles du dialogue social en cours de mandat.

Que personne ne s'étonne parmi les "décideurs" d'entendre que les sentiments de mépris et de défiance se développent à vitesse grand V.

Par ailleurs, les points d'achoppement sont de plus en plus nombreux :

Le non protocole PPCR met en oeuvre des dispositions statutaires et indiciaires préfiguratrices d'une mobilité fonctionnelle au sein des trois versants de la fonction publique .

Pour faciliter cette mobilité forcée, le Gouvernement prévoit de graver dans l'article 60 du statut général que : « le seul changement de service, de département ministériel ou d'établissement public par un fonctionnaire ne constitue pas en tant que tel un changement de situation de l'intéressé au sens du présent article. »

En clair, les mobilités de cet ordre n'ont pas à être soumises à l'avis des représentants des personnels. Pour Solidaires Finances Publiques, il s'agit là d'une violation des règles de gestion et la porte ouverte à l'arbitraire dans la mesure où le Gouvernement autorise un jeu de chaises musicales tout au long de l'année en dehors de tout contrôle.

Concernant l'avancement de grade et la valorisation des acquis et de l'expérience, la situation n'est guère plus brillante ! Le non protocole PPCR prévoyait pour chaque fonctionnaire un déroulement complet de carrière sur au moins deux grades. Au final, le texte du décret impose simplement au

supérieur hiérarchique des agents concernés, de formuler chaque année un avis circonstancié annexé au compte-rendu d'évaluation. De plus, ce dispositif ne concerne pas les agents qui ont déjà bénéficié d'une promotion de C en B ou de B en A.

Solidaires Finances Publiques continue donc d'exiger la mise en place de carrières linéaires revalorisées pour tous.

Enfin, en quelques mois, la conjonction de la politique gouvernementale (PPCR, RIFSEEP) et de la politique DGFIP ont conduit à des reculs historiques inacceptables. Un simple arrêté ministériel en date du 27 décembre 2016 a anéanti 70 ans de régime spécifique des agents de la DGFIP.

Pourtant, dès 2014, Solidaires Finances Publiques avait tiré la sonnette d'alarme sur les dangers de cette abomination qu'est le RIFSEEP, mis en place dès le 1er janvier 2018 pour les géomètres-cadastrateurs, et au 1er janvier 2019 pour l'ensemble de la DGFIP.

D'autres mesures prises en lien avec PPCR vont également aggraver un climat social déjà délétère et contraire à l'esprit collectif prôné par la centrale. Pour les réductions d'ancienneté, les promotions par tableau d'avancement et la promotion par liste d'aptitude, « bienvenue » à court terme au règne de la pression, de l'arbitraire ainsi qu'au retour de l'ancien régime avec le supérieur hiérarchique comme dieu et maître.

Solidaires Finances Publiques dénonce avec force cette politique antisociale et brutale qui met à bas des décennies d'acquis sociaux permettant des règles stables, le moins d'arbitraires possible et qui donnaient un peu de sérénité et de visibilité aux agents sur leur carrière.

Solidaires Finances Publiques exige une nouvelle fois :

- des carrières linéaires, revalorisées et sans barrage de grade au sein d'un corps ;
- un repyramidage de la DGFIP par des plans de qualification élevés ;
- un régime indemnitaire sans part variable individualisée .

S'agissant de cette CAPL, Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse de dénoncer l'entretien professionnel instauré par le décret de 2010 mais la version 2017 à la sauce PPCR est encore plus dévastatrice puisqu'elle conditionne les évolutions de carrière (tableau d'avancement, liste d'aptitude) et n'accorde plus le moindre mois d'accélération aux agents de la catégorie B (contrôleurs et géomètres).

A court terme, l'entretien se résumera à un dialogue tronqué où l'arbitraire et le subjectif prendront le pas sur le travail réel, l'organisation du travail et les questions concrètes.

Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique obligatoire qui est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel.

Solidaires Finances Publiques revendique et réaffirme :

- la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.
- son refus de toute forme de contractualisation des fonctions,

Mél. : solidairesfinancespubliques.disi-paris-normandie@dgfip.finances.gouv.fr

- son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière,
- une linéarité de carrière sans obstacles.

Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle.

Les élus de Solidaires Finances Publiques dénoncent la mention du taux d'absence de l'agent dans certains rapports de chef de service évaluateur et réaffirment que tous les agents, quels que soient leurs services d'affectation, doivent être traités à l'identique.

Solidaires Finances Publiques attend de la transparence de cette CAPL et un examen attentif des situations évoquées.